REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNE DE SAVIGNY (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21740260100017

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE ST JULIEN EN GS

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: Budget Principal (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 12 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18 IV - Annexes (6) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 25 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 26 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 27 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes 28 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29 A4 - Etat des provisions Sans Objet Sans Objet A5 - Etalement des provisions A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Objet A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Objet A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Objet A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet A8 - Etat des charges transférées Sans Objet A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet A11 - Etat des travaux en régie Sans Objet A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet Sans Objet B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	30
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	32
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	33
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	34
D2 - Arrêté et signatures	35

⁽¹⁾ Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

⁽³⁾ Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

⁽⁴⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

⁽⁵⁾ Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

⁽⁶⁾ Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	COMMUNE DE SAVIGNY	CA
74260	Budget Principal	2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 006
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	33
Communauté de Communes du Genevois	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	830,76	0,00
2	Produit des impositions directes/population	319,04	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 149,96	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	133,40	0,00
5	Encours de dette/population	953,74	0,00
6	DGF/population	68,64	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	45,18 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	84,43 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	11,60 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	82,94 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) budgétaires .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET					
		D	EPENSES	1	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	853 749,09	G	1 156 862,73
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	1 437 829,46	н	1 581 911,48
			+		+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	l (5	107 268,97 si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J (s	23 696,11 si excédent)
	-		=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 291 578,55	= G+H+I+J	2 869 739,29
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
DE0111 TAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	853 749,09	= G+l+K	1 264 131,70
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	1 437 829,46	= H+J+L	1 605 607,59
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 291 578,55	= G+H+I+J+K+L	2 869 739,29

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Е 0,00	κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽²⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	287 063,00	239 088,32	0,00	0,00	47 974,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	379 500,00	377 614,39	0,00	0,00	1 885,61
014	Atténuations de produits	90 046,00	89 635,07	0,00	0,00	410,93
65	Autres charges de gestion courante	111 862,00	111 286,71	0,00	0,00	575,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	868 471,00	817 624,49	0,00	0,00	50 846,51
66	Charges financières	18 530,00	18 120,01	0,00	0,00	409,99
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	25 568,38				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	913 569,38	835 744,50	0,00	0,00	77 824,88
023	Virement à la section d'investissement (2)	200 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	18 004,59	18 004,59			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	218 004,59	18 004,59			200 000,00
	TOTAL	1 131 573,97	853 749,09	0,00	0,00	277 824,88
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	9 300,00	19 484,71	0,00	0,00	-10 184,71
70	Produits services, domaine et ventes div	76 450,00	91 975,86	0,00	0,00	-15 525,86
73	Impôts et taxes	417 000,00	463 595,39	0,00	0,00	-46 595,39
74	Dotations et participations	479 107,00	530 912,72	0,00	0,00	-51 805,72
75	Autres produits de gestion courante	40 700,00	47 485,02	0,00	0,00	-6 785,02
T	otal des recettes de gestion courante	1 022 557,00	1 153 453,70	0,00	0,00	-130 896,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 748,00	3 409,03	0,00	0,00	-1 661,03
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 024 305,00	1 156 862,73	0,00	0,00	-132 557,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	1 024 305,00	1 156 862,73	0,00	0,00	-132 557,73
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 107 268,97				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

 $^{(2)\} DF\ 023 = RI\ 021\ ;\ DI\ 040 = RF\ 042\ ;\ RI\ 040 = DF\ 042\ ;\ DI\ 041 = RI\ 041\ ;\ DF\ 043 = RF\ 043.$

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 146 000,00	134 203,90	0,00	1 011 796,10
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 156 000,00	134 203,90	0,00	1 021 796,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	18 398,00	9 199,00	0,00	9 199,00
16	Emprunts et dettes assimilées	144 280,00	140 994,33	0,00	3 285,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	24 004,70			
	Total des dépenses financières	186 682,70	150 193,33	0,00	36 489,37
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	1 342 682,70	284 397,23	0,00	1 058 285,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	1 153 432,23	1 153 432,23		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	1 153 432,23	1 153 432,23		0,00
	TOTAL	2 496 114,93	1 437 829,46	0,00	1 058 285,47
	Pour information	(2) 0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
		(BP+DM+RAR N-1)		au 31/12	
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	33 055,00	9 199,00	0,00	23 856,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	633 055,00	9 199,00	0,00	623 856,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	134 671,00	144 846,06	0,00	-10 175,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	83 256,00	5 969,60	0,00	77 286,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	460,00	0,00	-460,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	467 927,00	401 275,66	0,00	66 651,34
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	1 100 982,00	410 474,66	0,00	690 507,34
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	200 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	18 004,59	18 004,59		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	1 153 432,23	1 153 432,23		0,00
Tota	nl des recettes d'ordre d'investissement	1 371 436,82	1 171 436,82		200 000,00
	TOTAL	2 472 418,82	1 581 911,48	0,00	890 507,34

Chap.	Libellé		edits ouverts P+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)	23 696,11			
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	239 088,32		239 088,32
012	Charges de personnel, frais assimilés	377 614,39		377 614,39
014	Atténuations de produits	89 635,07		89 635,07
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	111 286,71		111 286,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	18 120,01 0,00 0,00	0,00 0,00 18 004,59 0,00	18 120,01 0,00 18 004,59 0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	835 744,50	18 004,59	853 749,09
D (Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opéra	ations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)		0,00 9 199,00	0,00 0,00 0,00	0,00 9 199,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	140 994,33 0,00	0,00	140 994,33 0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)			0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29 39 45	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) Total des opérations pour compte de tiers (7)	(9)	0,00 0,00 134 203,90 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 1 153 432,23 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 1 287 636,13 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		284 397,23	1 153 432,23	1 437 829,46
D 0	Pour information 01 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	19 484,71		19 484,71
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	91 975,86		91 975,86
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	463 595,39		463 595,39
74	Dotations et participations	530 912,72		530 912,72
75 76 77 78 79	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	47 485,02 0,00 3 409,03 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	47 485,02 0,00 3 409,03 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes de fonctionnement – Total	1 156 862,73	0,00	1 156 862,73
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			107 268,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 1068	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés	144 846,06 250 000,00	0,00	144 846,06 250 000,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	15 168,60	0,00 <i>0,00</i>	15 168,60 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	460,00 (8) 0,00	0,00	460,00 0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 204 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 153 432,23 18 004,59	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 153 432,23 18 004,59
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	410 474,66	1 171 436,82	1 581 911,48
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			23 696,11

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

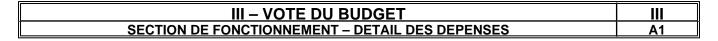
⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	Cuádito	Crédits emplo			
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	287 063,00	239 088,32	0,00	0,00	47 974,68
60611	Eau et assainissement	2 500,00	3 221,21	0,00	0,00	-721,21
60612	Energie - Electricité	48 000,00	41 841,85	0,00	0,00	6 158,15
60621	Combustibles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60622 60623	Carburants Alimentation	5 000,00 38 000,00	4 173,65	0,00	0,00 0,00	826,35 3 171,57
60623	Fournitures d'entretien	4 000,00	34 828,43 4 468,98	0,00 0,00	0,00	-468,98
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	5 891,14	0,00	0,00	-891,14
60633	Fournitures de voirie	8 500,00	7 450,03	0,00	0,00	1 049,97
60636	Vêtements de travail	2 000,00	606,49	0,00	0,00	1 393,51
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 122,27	0,00	0,00	-122,27
6065	Livres, disques, (médiathèque)	1 900,00	1 865,33	0,00	0,00	34,67
6067 611	Fournitures scolaires Contrats de prestations de services	5 837,00 4 000,00	7 483,23 3 099,70	0,00 0,00	0,00 0,00	-1 646,23 900,30
6132	Locations immobilières	0,00	324,00	0,00	0,00	-324,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	10 589,40	0,00	0,00	-589,40
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 000,00	8 421,44	0,00	0,00	3 578,56
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	9 684,50	0,00	0,00	30 315,50
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	860,00	0,00	0,00	-860,00
61524 61551	Entretien bois et forêts Entretien matériel roulant	8 000,00 3 000,00	588,70 6 155,44	0,00 0,00	0,00 0,00	7 411,30 -3 155,44
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	3 058,85	0,00	0,00	-1 558,85
6156	Maintenance	17 000,00	17 316,49	0,00	0,00	-316,49
6161	Multirisques	8 000,00	7 798,36	0,00	0,00	201,64
6182	Documentation générale et technique	200,00	197,00	0,00	0,00	3,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	850,00	0,00	0,00	150,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	4 606,12	0,00	0,00	-606,12
6226 6227	Honoraires Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 9 000,00	172,60 3 502,60	0,00 0,00	0,00 0,00	827,40 5 497,40
6231	Annonces et insertions	0,00	240,00	0,00	0,00	-240,00
6236	Catalogues et imprimés	80,00	125,40	0,00	0,00	-45,40
6237	Publications	2 500,00	1 351,80	0,00	0,00	1 148,20
6256	Missions	1 000,00	569,50	0,00	0,00	430,50
6257	Réceptions	4 000,00	6 642,41	0,00	0,00	-2 642,41
6261 6262	Frais d'affranchissement Frais de télécommunications	1 000,00 4 000,00	535,51 3 492,51	0,00 0,00	0,00 0,00	464,49 507,49
6262	Services bancaires et assimilés	50,00	3 492,51 98,81	0,00	0,00	-48,81
6281	Concours divers (cotisations)	196,00	196,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	25 000,00	25 557,20	0,00	0,00	-557,20
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	3 000,00	4 709,51	0,00	0,00	-1 709,51
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	1 582,86	0,00	0,00	-1 582,86
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
63512	Taxes foncières	1 800,00 379 500,00	1 809,00	0,00	0,00	-9,00
012 6216	Charges de personnel, frais assimilés Personnel affecté par GFP de rattachemen	500,00	377 614,39 294,94	0,00	0,00 0,00	1 885,61 205,06
6217	Personnel affecté par la commune membre	8 500,00	6 870,47	0,00	0,00	1 629,53
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 522,35	0,00	0,00	-1 522,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,18	0,00	0,00	-0,18
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 400,00	5 248,42	0,00	0,00	151,58
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	640,00	658,25	0,00	0,00	-18,25
6411	Personnel titulaire	201 000,00	221 679,31	0,00	0,00	-20 679,31
6413 6415	Personnel non titulaire Indemnité inflation	50 000,00 800,00	33 633,42 800,00	0,00 0,00	0,00 0,00	16 366,58 0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	42 300,00	38 856,52	0,00	0,00	3 443,48
6453	Cotisations aux caisses de retraites	54 640,00	51 731,43	0,00	0,00	2 908,57
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	1 337,01	0,00	0,00	662,99
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 900,00	11 136,44	0,00	0,00	-236,44
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	500,00	1 172,00	0,00	0,00	-672,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 120,00	2 190,67	0,00	0,00	-70,67
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	282,98	0,00	0,00	-282,98
014 739211	Atténuations de produits Attributions de compensation	90 046,00 28 000,00	89 635,07 29 865,07	0,00	0,00 0,00	410,93 -1 865,07
739211	FNGIR	47 046,00	47 046,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 000,00	12 724,00	0,00	0,00	2 276,00
65	Autres charges de gestion courante	111 862,00	111 286,71	0,00	0,00	575,29
6518	Autres	2 560,00	2 560,00	0,00	0,00	0,00

Chap/	Libellé (1)		Crédits emplo	oyés (ou restant	à employer)		
art (1)	.,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1) Mandats émis		Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
6531	Indemnités	39 250,00	39 068,99	0,00	0,00	181,01	
6533	Cotisations de retraite	1 700,00	1 657,49	0,00	0,00	42,51	
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 800,00	5 852,77	0,00	0,00	-52,77	
6535	Formation	1 000,00	495,00	0,00	0,00	505,00	
65548	Autres contributions	42 459,00	42 458,23	0,00	0,00	0,77	
657362	Subv. fonct. CCAS	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	11 593,00	11 693,00	0,00	0,00	-100,00	
65888	Autres	0,00	1,23	0,00	0,00	-1,23	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ТОТА	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	868 471,00	817 624,49	0,00	0,00	50 846,51	
66	Charges financières (b)	18 530,00	18 120,01	0,00	0,00	409,99	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 530,00	17 528,28	0,00	0,00	1,72	
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	101,73	0,00	0,00	-101,73	
6688	Autres	1 000,00	490,00	0,00	0,00	510,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (e)	25 568,38					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	913 569,38	835 744,50	0,00	0,00	77 824,88	
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00	0,00			200 000,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	18 004,59	18 004,59			0,00	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	18 004,59	18 004,59			0,00	
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	218 004,59	18 004,59			200 000,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	218 004,59	18 004,59			200 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		853 749,09	0,00	0,00	277 824,88	
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁵⁾ Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	0	Crédits emple	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)	.,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	9 300,00	19 484,71	0,00	0,00	-10 184,71
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 500,00	18 421,32	0,00	0,00	-9 921,32
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	800,00	1 063,39	0,00	0,00	-263,39
70	Produits services, domaine et ventes div	76 450,00	91 975,86	0,00	0,00	-15 525,86
7022	Coupes de bois	0,00	3,00	0,00	0,00	-3,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	600,00	0,00	0,00	-600,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	680,00	1 185,02	0,00	0,00	-505,02
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	170,00	178,00	0,00	0,00	-8,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	75 000,00	89 359,35	0,00	0,00	-14 359,35
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	600,00	650,49	0,00	0,00	-50,49
73	Impôts et taxes	417 000,00	463 595,39	0,00	0,00	-46 595,39
73111	Impôts directs locaux	318 000,00	320 955,00	0,00	0,00	-2 955,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	84 000,00	116 771,00	0,00	0,00	-32 771,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	15 000,00	25 869,39	0,00	0,00	-10 869,39
74	Dotations et participations	479 107,00	530 912,72	0,00	0,00	-51 805,72
7411	Dotation forfaitaire	48 694,00	48 694,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	20 356,00	20 356,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	7 857,00	7 857,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 200,00	2 275,00	0,00	0,00	-75,00
7488	Autres attributions et participations	400 000,00	451 730,72	0,00	0,00	-51 730,72
75	Autres produits de gestion courante	40 700,00	47 485,02	0,00	0,00	-6 785,02
752	Revenus des immeubles	31 500,00	35 885,18	0,00	0,00	-4 385,18
7588	Autres produits div. de gestion courante	9 200,00	11 599,84	0,00	0,00	-2 399,84
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 022 557,00	1 153 453,70	0,00	0,00	-130 896,70
	(a) = 70+73+74+75+013	,		3,55	0,00	100 000,70
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 748,00	3 409,03	0,00	0,00	-1 661,03
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 748,00	3 186,67	0.00	0,00	-1 438,67
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	222,36	0,00	0,00	-222,36
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	OTAL DES RECETTES REELLES	1 024 305,00	1 156 862,73	0,00	0,00	-132 557,73
	=a+b+c+d	1 024 305,00	1 136 662,73	0,00	0,00	-132 557,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
7	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	1 024 305,00	1 156 862,73	0,00	0,00	-132 557,73
R 002 E	Pour information excédent de fonctionnement reporté de N-1	107 268,97				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽³⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁴⁾ Dont 776.

⁽⁵⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 146 000,00	134 203,90	0,00	1 011 796,10
2111	Terrains nus	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
2116	Cimetières	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
2117	Bois et forêts	12 000,00	1 800,00 1 320.00	0,00	10 200,00 8 680,00
2128 21312	Autres agencements et aménagements Bâtiments scolaires	10 000,00 1 200,00	4 608,50	0,00 0,00	-3 408,50
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	7 994,26	0,00	2 005,74
2151	Réseaux de voirie	945 000,00	54 867,30	0,00	890 132,70
2152	Installations de voirie	5 000,00	3 036,93	0,00	1 963,07
21534	Réseaux d'électrification	0,00	1 352,81	0,00	-1 352,81
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	10 422,06	0,00	-5 422,06
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	35 000,00	32 342,50	0,00	2 657,50
2184	Mobilier	75 000,00	14 707,78	0,00	60 292,22
2188 22	Autres immobilisations corporelles	1 800,00	1 751,76	0,00	48,24
	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 156 000,00	134 203,90	0,00	1 021 796,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	18 398,00	9 199,00	0,00	9 199,00
1312	Subv. transf. Régions	18 398,00	9 199,00	0,00	9 199,00
16	Emprunts et dettes assimilées	144 280,00	140 994,33	0,00	3 285,67
1641 165	Emprunts en euros Dépôts et cautionnements reçus	143 280,00 1 000,00	140 994,33 0,00	0,00 0,00	2 285,67 1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
		Ť T	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	24 004,70			
	Total des dépenses financières	186 682,70	150 193,33	0,00	36 489,37
1	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 342 682,70	284 397,23	0,00	1 058 285,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 153 432,23	1 153 432,23		0,00
2111	Terrains nus	1 153 432,23	1 153 432,23		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 153 432,23	1 153 432,23		0,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 496 114,93	1 437 829,46	0,00	1 058 285,47
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

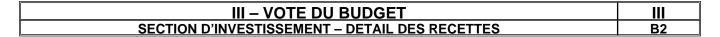
⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	33 055,00	9 199,00	0,00	23 856,00
1322	Subv. non transf. Régions	33 055,00	9 199,00	0,00	23 856,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	633 055,00	9 199,00	0,00	623 856,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	384 671,00	394 846,06	0,00	-10 175,06
10222	FCTVA	127 671,00	127 671,24	0,00	-0,24
10226	Taxe d'aménagement	7 000,00	17 174,82	0,00	-10 174,82
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	83 256,00	5 969,60	0,00	77 286,40
1381 1383	Subv non transf Etat et établ. nationaux Subv non transf Départements	7 574,00 75 682,00	1 040,00 4 929,60	0,00 0,00	6 534,00 70 752,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	460,00	0,00	-460,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00			
26	Participat° et créances rattachées	1	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	467 927,00	401 275,66	0,00	66 651,34
To	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 100 982,00	410 474,66	0,00	690 507,34
021	Virement de la sect° de fonctionnement	200 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	18 004,59	18 004,59		0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	14 047,59	14 047,59		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	3 957,00	3 957,00		0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	218 004,59	18 004,59		200 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	1 153 432,23	1 153 432,23		0,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 153 432,23	1 153 432,23		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 371 436,82	1 171 436,82		200 000,00
ТО	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 581 911,48	0,00	890 507,34
R	Pour information 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	23 696,11			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI~040 = DF~042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des					1 775 000,00									
établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					1 775 000,00									
00001478845	CA DES SAVOIES DEBIT D OFFICE	10/12/2018	10/12/2018	08/02/2019	750 000,00	F		1,320	1,320		Α	Р	0	A-1
00001987582	CA DES SAVOIES DEBIT D OFFICE	15/09/2020	24/09/2020	21/12/2020	200 000,00	F		0,400	0,400		Т	С	0	A-1
002879501	CA DES SAVOIES DEBIT D OFFICE				425 000,00	F		4,990	4,990		М	Р	0	A-1
5003879	CAISSE D EPARGNE DEBIT D OFFICE				100 000,00	F		4,570	4,650		Т	Р	0	A-1
624855	CA DES SAVOIES DEBIT D OFFICE	27/06/2013	01/10/2013	10/01/2014	300 000,00	F		3,050	3,050		А	С	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1676 Dettes envers					0,00								
locataires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					1 775 000,00								

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 31/12/N Tour d'intérêt Appuité de l'eversies													
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 106 539,87					138 644,10	20 793,51	0,00	0,00			
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 106 539,87					138 644,10	20 793,51	0,00	0,00			
00001478845		0,00	A-1	626 109,66	8,00	F		1,320	58 983,64	8 264,65	0,00	0,00			
00001987582		0,00	A-1	195 096,83	7,00	F		0,400	19 661,75	750,93	0,00	0,00			
002879501		0,00	A-1	175 667,58	4,00	F		4,990	21 505,99	8 278,37	0,00	0,00			
5003879		0,00	A-1	19 665,80	-1,00	F		4,650	8 492,72	754,56	0,00	0,00			
624855		0,00	A-1	90 000,00	1,00	F		3,050	30 000,00	2 745,00	0,00	0,00			
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			

							Emprunt	s et dettes au 31/12	/N				
				0-15				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
(Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1	687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général		0,00		1 106 539,87					138 644,10	20 793,51	0,00	0,00

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		71211 1111 020	<u> </u>	TITION DE L'ENCC	(1)	 -	
	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	1 106 539,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
-	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de	Anné mobilisa profil d de l'en	ation et 'amort.	Date du	Organisme prêteur ou chef	Capital restant	Capital	Durée résidu-	Pério- dicité des rem-	Caractéristiques du taux		Coût	de sortie (10)	Annuité d	e l'exercice	ICNE de	
contrat)	Année Profil (5)	de file	dû	réaménagé	elle	bour- se- ments (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice		
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	,			,								,		<u></u>					
	Date de			Durée résiduelle en années			Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)				Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Do	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	А3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà c CGCT) : €	duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article	e R. 2321-1 du	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Documents d'urbanisme	5	08/04/2021
L	Eclairage public	20	17/02/2022

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			_	S POURVUS SUR	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl Attaché Territorial	C A	1,00 1.00	0,00 0,00	1,00 1.00	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	4,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00 0,00	3,00 1,00	4,00 1,00	4,00 1,00	0,00 0,00	4,00 1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	С	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	С	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL ($b+c+d+e+f+g+h+i+j+k$)		3,00	6,00	9,00	9,00	0,00	9,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

OHI EINI DOT ENGOTHELE NO OTTEN (Outlo)							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
Adjoint technique	С	OTR	353	0,00	A 3-3-4	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
Adjoint technique	С	OTR	353	0,00	A 3-a	A	
TOTAL GENERAL				0,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la súppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	C2
FINANCIER	

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SI Pays du Vuache		SFP	18 081,00
SI du Vuache		SFP	4 424,00
SI Complexe Sportif		SFP	19 954,00
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
ТГРВ	1 004 000,00	0,00	22,55	0,00	226 402,00	0,00
TFPNB	31 300,00	0,00	35,11	0,00	10 989,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 035 300,00	0,00			237 391,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES: Pour: 10 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 23/03/2023

Présenté par (1) Le Maire. A Savigny, le 30/03/2023 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Savigny, le 30/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Savigny,le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.